

RÈGLEMENT DU CONCOURS de PHOTOS 2015 « Quimper, c'est l'été »

Article 1 : intitulé

Il est ouvert, à toutes et à tous, sur la Ville de Quimper un concours de photos « **Quimper, c'est l'été** » sur le thème « **l'été, on s'amuse !!** » Les images numériques devront être prises à **Quimper pendant l'été 2015**.

L'objectif du concours est de valoriser la pratique de la photographie, d'avoir un regard anonyme sur notre Ville et de développer une participation citoyenne.

Article 2 : organisateurs

Le concours est organisé par l'association **le Centre des Abeilles et la Ville de Quimper** en partenariat avec le journal **Côté Quimper**.

Article 3 : participation

Pour participer au concours il faudra :

- remplir, signer et envoyer le bulletin de participation à l'adresse suivante :

concoursphotos@centredesabeilles.fr

- envoyer **une photo numérique en format JPG (de 2M de pixels minimum)**, conformément à l'article 1.

- une personne ne pourra participer qu'une fois avec une seule photo.

Article 4 : calendrier

- le concours est ouvert à partir du 21 juin.

- la date limite de participation est le vendredi 21 septembre à 18h.

Article 5 : récompenses et expositions

Pour favoriser la participation des enfants, deux catégories de prix seront attribués :

- 1er et 2ème prix pour les moins de 15ans.

- 1er et 2ème prix pour les 15 ans et plus.

Article 6 : autorisation et droits

- Les participants gardent tous les droits sur leurs photos.

- Ils (les participants) autorisent les organisateurs à utiliser les photos dans le cadre de l'exposition organisée lors de « la Fête de la Soupe 2015 », novembre 2015.

- Ils donnent aussi au Centre des Abeilles, à la Ville de Quimper et au journal Côté Quimper la possibilité de publier les photos sur leurs sites internet ou sur d'autres supports dans le but de valoriser le travail mené.

- Les participants doivent veiller au respect du droit à l'image, et de ce fait sont responsables du contenu de leur œuvre.

Article 7 : jury et les cas non prévus

- Le jury est composé de représentants des trois structures organisatrices, d'un professionnel de la photographie et d'un membre du club photo des Abeilles.

- Les décisions du jury sont sans appel.

- Tous les cas non-prévus dans ce présent règlement seront traités à l'amiable par les organisateurs.

Fait à Quimper le 10 avril 2015, **Les organisateurs**.